

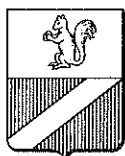
MAIRIE
DE
FIGANIÈRES

B.P. 33

Code Postal : 83830

Téléphone 04 94 50 93 60

Télécopie 04 94 50 93 64

<http://www.figanieres.com>

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021**

B. CHILINI, T. BROCARD C. DURAND, E. DURDU,
E. ESCAILLAS, A. LAUGIER, A. LAUMONT,
R. LEQUEUX, G. MARIA, M.J. MAUREL, E. MIMIS,
C. MORAND, A. OSTORERO, V. ROYER, R. SAUX,
H. SEEBRANDT, M. SIBILAT, M. SOAVE, G. TACAILLE,
B. THOMAS, C. TROGNON

Excusés : C. BOSSON pouvoir à E. MIMIS, J. LANJARD
pouvoir à E. ESCAILLAS,

Secrétaire de séance : E. DURDU

L'an 2021, le 17 juin 2021 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Bernard CHILINI, Maire s'est réuni en session ordinaire à l'école René Cassin.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 23

Nombre d'absents : 0

Date de la convocation : 10 juin 2021

Date d'affichage de la convocation : 10 juin 2021

Compte tenu du risque sanitaire et de la superficie requise de la salle par personne présente, Monsieur le Maire propose que cette séance se déroule à huis clos dans les conditions fixées par l'article L.2121-18 du CGCT. Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Bernard CHILINI a procédé à l'élection de la secrétaire de séance : Elise DURDU élue à l'unanimité

Délibération n° 020-2021 – Budget Principal – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à des virements de crédits sur le budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : ACCEPTE la décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 022 - 10 800€

Chapitre 65

Compte 6574 +10 800€

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en rapport avec l'affaire.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Délibération n° 021-2021 – Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l’association « La Boule figaniéroise »

Monsieur le Maire rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors du vote du budget prévisionnel 2021 en séance du Conseil municipal du 13 avril 2021 alors que nous étions encore en situation de confinement.

Compte tenu de la sortie du confinement et en prévision de la saison estivale et de ses festivités, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention supplémentaire exceptionnelle de 600 euros à l’association la Boule Figaniéroise afin qu’elle puisse organiser ses tournois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : ACCEPTE d’attribuer à l’association la Boule Figaniéroise une subvention supplémentaire exceptionnelle de 600 euros,

Article 2 : DIT que la somme est imputée au budget principal de l’exercice 2021 sur le chapitre 65.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Délibération n° 022-2021 – Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l’association CATS

Monsieur le Maire rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors du vote du budget prévisionnel 2021 en séance du Conseil municipal du 13 avril 2021 alors que nous étions encore en situation de confinement.

Compte tenu de la sortie du confinement et en prévision de la saison estivale et de ses festivités, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention supplémentaire exceptionnelle de 2 000 euros à l’association CATS afin qu’elle puisse organiser ses festivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : ACCEPTE d’attribuer à l’association CATS une subvention supplémentaire exceptionnelle de 2 000 euros,

Article 2 : DIT que la somme est imputée au budget principal de l’exercice 2021 sur le chapitre 65.

Fait et délibéré à Figanières les jour, mois en an que dessus et ont signé les membres présents.

Délibération n° 023-2021 – Subvention exceptionnelle de fonctionnement de l’association « Les Ecureuils en Fête »

Monsieur le Maire rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors du vote du budget prévisionnel 2021 en séance du Conseil municipal du 13 avril 2021 alors que nous étions encore en situation de confinement.

Compte tenu de la sortie du confinement et en prévision de la saison estivale et de ses festivités, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention supplémentaire exceptionnelle de 8 000€ euros à l’association les Ecureuils en Fête afin qu’elle puisse organiser ses festivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : ACCEPTE d'attribuer à l'association les Ecureuils en Fête une subvention supplémentaire exceptionnelle de 8 000 euros,

Article 2 : DIT que la somme est imputée au budget principal de l'exercice 2021 sur le chapitre 65.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Délibération n°024-2021 – Bourse au permis de conduire de catégorie B – Modification de la limite d'âge

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 26 novembre 2020 ont été approuvées les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement aux auto-écoles des communes de Figanières ou de Draguignan, dispensatrices de la formation.

Afin d'ajuster l'offre à la demande, il convient d'abaisser l'âge minimum des bénéficiaires à 17 ans, l'âge maximum fixé à 25 ans reste inchangé.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide d'approuver la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout acte en rapport avec l'affaire

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Délibération n°025-2021 – Galerie du Rocher – Bail commercial avec Monsieur Olivier DAUPHIN

Sur demande de Monsieur Olivier DAUPHIN afin d'y installer un atelier de brassage de bière, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner à bail à compter du le local de la Galerie du Rocher d'une superficie de 61m² situé rue René Mistral.

La présente location est soumise aux dispositions des articles L.145-1 et suivants du code de commerce et aux textes pris pour leur application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE de donner à bail à Monsieur Olivier DAUPHIN le local de la galerie du rocher d'une superficie de 61 m² situé rue René Mistral

Article 2 : DIT que le présent bail est signé pour une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2021.

Article 3 : FIXE le montant du loyer à 400 euros par mois payable d'avance et décide de la gratuité du loyer pendant les 23 premiers mois d'occupation en échange de la réalisation par le preneur de travaux de remise en état et en conformité du local dont la liste, le chiffrage et les factures acquittées seront annexés au présent bail. Le preneur s'engage à tenir informé le bailleur de tout financement qu'il pourrait obtenir pour la réalisation des travaux envisagés et qui limiterait d'autant la période de gratuité du loyer. Une caution équivalente à un mois de loyer est exigée lors du premier terme du loyer. Le loyer sera révisé selon les modalités suivantes : indexation automatique en fonction de la variation de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) publié par l'INSEE. La révision interviendra chaque année à la date

anniversaire du présent bail, sans autre formalité. L'indice de base à prendre en compte sera le dernier indice publié à la date de prise d'effet du bail.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec l'affaire.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Délibération n°026-2021 -Achats de terrains à Madame Elisabeth LOOPUYT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acheter, au prix d'un euro symbolique non recouvrable quartier les Cornuérèdes à Madame Elisabeth LOOPUYT, 382 m² répartis sur 3 parcelles comme suit :

- 11 ca sur la parcelle cadastrée E 666,
- 2 a 17ca sur la parcelle cadastrée E667
- 1 a 54ca sur la parcelle cadastrée E 668

les frais d'acte restant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir autoriser l'achat de ces parcelles au prix et aux conditions indiqués ci-dessus.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise l'achat des parcelles ci-dessus aux conditions ci-dessus et autorise Madame le Premier Adjoint à représenter la commune.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Délibération n°027-2021 – Modification Tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la situation des effectifs au sein du service de la police municipale et propose la création d'un poste de brigadier-chef principal et la suppression d'un poste de gardien brigadier.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Accepte la création :

- D'un poste de brigadier-chef principal à 35/35ème,

Accepte la suppression :

- D'un poste de gardien-brigadier à 35/35ème

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Délibération n°028-2021 – Régie droits de place et de voirie – Modification des tarifs au 01 août 2021.

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 27 mai 1988 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de droits de place et de voirie,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 2020 qui actualise les tarifs de la régie de recettes des droits de place et de voirie,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs, le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à compter du 1er août 2021, les tarifs comme suit :

Les droits de place et de voirie sont applicables :

1) lors de marchés, foires, expositions de véhicules, marchands ambulants : 1,40€ par ml et par jour, considérant que toute fraction de journée compte pour un jour. Pour tout branchement électrique concernant le marché hebdomadaire, la tarification s'élève à 1,60€ par ml et par jour.

2) lors de la venue de forains et de cirques les tarifs ci-après sont inchangés :

Emplacements inférieurs à 5ml	31,00€
Emplacements égaux ou supérieurs à 5ml	52,00€
Métiers, manèges tournants	52,00€
Autoscooters, voitures tamponneuses	105,00€

A ce droit de place s'ajoute, si la prestation est rendue, un remboursement forfaitaire pour les branchements électriques comme suit :


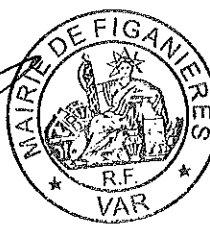
Petits stands (inférieurs à 2Kw/h)	10,00€
Forfaits stands (2 à 6Kw/h)	17,00€
Manèges et autres métiers (18Kw/h)	38,00€
Autos scooters (36Kw/h)	120,00€

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les Membre du Conseil Municipal,

Le Maire,



B. CHILINI